



Communiqué de presse

Les chasseurs neuchâtelais dénoncent les propos mensongers de députés orchestrant des manœuvres dogmatiques contre la chasse

Alors que les restrictions drastiques déjà en place ont encore été renforcées, des députés s'obstinent à vouloir interdire dans notre canton la chasse au lièvre et à la bécasse. Pour sauver la nature et le monde. Libres à eux de procéder à des manœuvres politiques. Mais pas en diffusant des affirmations mensongères pour manipuler la population : non, les populations de lièvres et bécasses ne sont pas « en constante diminution depuis 20 ou 30 ans ».

24 février 2025 / Le débat sur l'idée d'interdire la chasse au lièvre et à la bécasse dans le canton de Neuchâtel a été retiré in extremis de l'ordre du jour du 18 février du Grand Conseil, par une très courte majorité de la commission législative. Plusieurs communiqués ont été diffusés suite à cette manœuvre repoussant une décision alors que toutes les analyses ont été menées. La FCN avait interpellé les députés, par mail et dans un communiqué de presse, pour qu'ils s'en tiennent aux faits, hors tout dogmatisme. Elle salue dès lors les députés qui, à l'instar du PLR, ont déploré une manœuvre des partisans d'une interdiction, peut-être effrayés à l'idée d'essayer un logique revers à la veille des élections. Dans le même élan, La Fédération cantonale des chasseurs se doit de s'opposer en faux et de dénoncer les propos mensongers du communiqué du groupe VertPOP du Grand Conseil. Ceux-ci ont ainsi affirmé publiquement que « les populations de lièvres bruns et bécasses nicheuses sont en constante diminution depuis 20 à 30 ans » dans notre Canton. Les chiffres montrent que c'est faux. Et cela dénote, comme la posture dogmatique qui voit ces députés tenter d'instaurer des interdictions inutiles pour se donner bonne image, d'un populisme vert pour le moins choquant.

Dans la même veine, des députées vertes, dont la porteuse de la motion initiale, ont affirmé ne pas être contre la chasse : « si les niveaux des populations sont suffisants on pourrait rouvrir » (si une interdiction était décidée). Pourquoi dès lors s'opposer au rapport du Conseil d'Etat qui note et argumente pleinement que tant que les populations sont suffisantes, il est en droit d'autoriser la chasse ?

Concernant les bécasses nicheuses

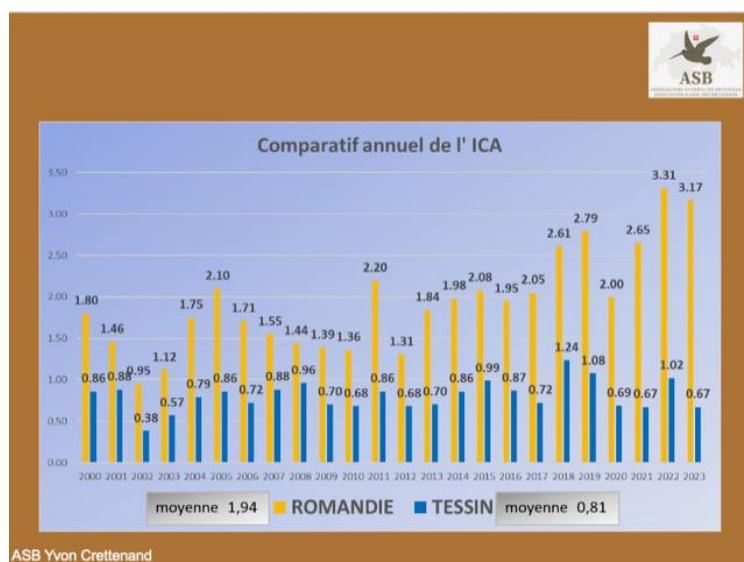
La Suisse se trouve à une latitude à laquelle la bécasse rechigne à nicher. Cela était déjà connu au début du 20^e siècle puisque le Dr. Fraguilione le signale dans son traité sur la Bécasse des Bois. Autrement dit la Suisse se trouve en bordure australe de l'aire de nidification de cet oiseau migrateur qui choisit ses sites de reproduction en fonction des chances de survie de sa progéniture. Il lui faut une douce température et une bonne humidité. Aujourd'hui, période de réchauffement, notre région perd de son attractivité du mois de mars au mois de juillet, période de reproduction de la Bécasse des Bois.

Les poussins où qu'ils soient nés, entreprennent leur vie de migrateur dès qu'ils savent voler et quittent la région qui les a vus naître. Les adultes se reproduisent trois ou quatre fois puis se cachent au fond d'épais taillis pour changer en tout leur plumage et se lancent ensuite dans leur migration vers le Sud.

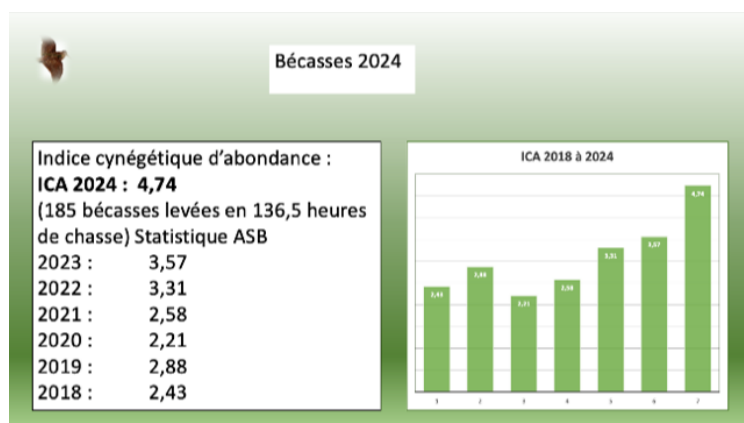
Le projet national sur la Bécasse des Bois a mis en évidence les trois malheureuses tentatives de reproduction d'une femelle dont le nid a été détruit deux fois et abandonné une troisième fois dans le jura neuchâtelois. Dans ce travail, il a été démontré par deux études scientifiques que les bécasses chassées chez nous proviennent, à plus de 98%, du Nord et de l'Est de l'Europe, voire de la Russie.

Les graphiques suivants démontrent le côté mensonger des affirmations sur une constante diminution des effectifs :

Evolution de l'indice cynégétique d'abondance (ICA) pour la Suisse :



Pour Neuchâtel :





Concernant le lièvre, il est à noter que les comptages de ces dernières années attestent d'une tendance à la hausse de la population de léporidés. Ce contexte positif est noté aussi par le Dr Claude Fischer, professeur à l'HEPIA de Genève (Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture), qui a réalisé un suivi dans notre canton, réalisé avec un soutien financier de la FCN (mais pas des Verts).

De plus, les observations à la jumelle thermique ont débouché sur 2,5 fois plus d'observations, permettant de corriger à la hausse l'estimation du cheptel de 500 lièvres.

La FCN relève qu'elle a invité à l'une des opérations de comptages la députée porteuse de la motion pour interdire la chasse au lièvre. Cette politicienne se rappelle-t-elle seulement le nombre de léporidés observés en deux tournées respectant les règles IKA (indice kilométrique)? Elle avait pourtant noté à la fin de la soirée qu'elle n'imaginait pas pouvoir dénombrer autant de lièvres que ça (une vingtaine!).

Enfin, il s'agit de rappeler que le moratoire décidé depuis des années dans le Canton du Jura n'a pas vu ses lièvres progresser. Cela démontre, sur la durée, la vanité de la mesure. Mais ce fait est aussitôt détourné pour être brandi comme un juste motif d'interdire, à mesure qu'il montre la difficulté de revitaliser. Et si on commençait par se soucier de préserver ce qui permet de maintenir ?

Le Dr Claude Fischer le relève, en notant les multiples causes de mortalité (fauches précoces et répétées, pertes de biotope, dérangement, poisons phytosanitaires, météo, ...) : « Il est peu utile d'agir sur les causes aggravantes (prédation et chasse) si l'on n'a pas agi préalablement sur les autres causes ».

Dès lors, plus qu'un effet statistique, d'autant plus illusoire qu'on parle de l'interdiction d'une chasse prélevant en moyenne une vingtaine de lièvre par an, c'est bien une cible électoraliste qui paraît, en l'espèce (!), animer l'acharnement de certain-e-s contre des chasses traditionnelles déjà réduites au minimum.

La FCN, dans sa volonté sincère et incontestable de pérenniser les espèces - condition *sine qua non* pour pouvoir les chasser !-, espère qu'elle sera entendue et rejointe par d'autres défenseurs de la nature et acteurs de la biodiversité, pour faire preuve de discernement lors des prochaines élections cantonales.

Contacts médias

Gilles Walder. Président de la Fédération des chasseurs neuchâtelais	079 796 27 17
Henri-Armand Meister, membre-fondateur de l'Association suisse des bécassiers	079 383 47 41
Julien Von Allmen, en charge du lièvre dans la commission petit gibier de la FCN	079 486 61 12